

---

## Fondation Madeli-Aide pour l'Éducation Politique d'équité, de diversité et d'inclusion

Février 2024

### 1. Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent à la présente politique :

- **L'équité** exige que chaque personne soit jugée en fonction de ses mérites, de son travail et de son potentiel et que, dans la mesure du possible, ses caractéristiques personnelles soient prises en considération de sorte qu'elle puisse contribuer, accéder à l'ensemble des possibilités (programmes, services, emplois, etc.) et connaître du succès.
- Encourager **la diversité**, c'est accueillir et soutenir des gens de tous les horizons et de tous les profils. Cela exige un effort conscient pour éliminer les obstacles, surtout ceux auxquels se heurtent les personnes depuis longtemps marginalisées et exclues en raison de leur identité de genre, de leur race, de leur orientation sexuelle, de leur religion ou de toute autre caractéristique personnelle.
- Par **inclusion**, on entend un effort soutenu et conscient pour faire participer à toutes les activités de la Fondation les personnes qui pourraient en être exclues en raison de leurs origines ou de leur profil.

### 2. Portée et objet

La présente politique s'applique à l'ensemble du personnel, aux membres de comités, au conseil d'administration et à tous les bénévoles de la Fondation Madeli-Aide pour l'éducation (la Fondation). Elle concerne autant l'exercice de leurs fonctions que l'exécution de leurs tâches, de leurs décisions et de leur conduite dans le cadre de leur mandat au sein de la Fondation ou des activités pour la Fondation.

La Fondation intègre l'équité, la diversité et l'inclusion dans son administration, ses politiques, ses programmes et ses activités.

Les valeurs que voici représentent ce que défend la Fondation et ce qu'elle attend des autres :

- La Fondation va à la rencontre et est à l'écoute de la communauté.
- La Fondation favorise l'inclusion et accueille la diversité.
- La Fondation vise à œuvrer avec cœur et gratitude. Elle est inspirée par la possibilité d'influencer la société, à sa mesure.

En intégrant les principes d'équité, de diversité et d'inclusion à ses valeurs, la Fondation désire renforcer sa volonté d'accueil. L'application de la présente politique et ses retombées dépendent du dévouement et des efforts de chaque personne visée.

### **3. Opérations et leadership**

Résolue à mener ses opérations de façon équitable (c'est-à-dire à s'assurer que tout le monde a accès aux mêmes possibilités), la Fondation cherche à refléter la diversité en atteignant les objectifs suivants :

- Veiller, lorsque pertinent, à ce que les groupes prioritaires<sup>1</sup> soient représentés de façon équitable dans notre matériel promotionnel et nos publications officielles et à ce que nos offres d'emploi et notre site Web fassent mention de notre engagement envers l'équité, la diversité et l'inclusion.
- Favoriser la diversité des profils d'expérience et de compétence au sein du conseil d'administration et de tous les comités.
- Dans le cadre des activités de la Fondation, gérer tout cas de harcèlement, de violence ou de discrimination fondé sur des caractéristiques personnelles ou sur tout autre motif interdit en vertu des lois sur les droits de la personne.
- Adopter les pratiques nécessaires pour empêcher la discrimination fondée sur des caractéristiques personnelles ou sur tout autre motif interdit en vertu des lois sur les droits de la personne.
- Réviser les politiques et les décisions pour vérifier que les principes d'équité, de diversité et d'inclusion ont bien été appliqués.
- Adopter des pratiques de gestion qui empêchent la discrimination fondée sur des caractéristiques personnelles ou sur tout autre motif interdit en vertu des lois sur les droits de la personne.
- S'assurer d'offrir un milieu de travail positif à tous les intervenants.
- S'assurer que le personnel, les administrateurs et les bénévoles connaissent et respectent la loi ainsi que les politiques de la Fondation et manifestent un engagement soutenu pour l'équité, la diversité et l'inclusion.

### **4. Approbation et date d'entrée en vigueur de la politique**

Approuvée par le conseil d'administration de la Fondation

Le 28<sup>e</sup> jour de février 2024

---

1. Les membres des minorités visibles et ethniques, anglophones, autochtones et personnes handicapées.